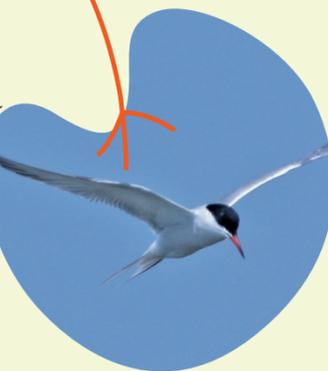


## reconnu au niveau européen.



Engoulevent d'Europe

Le site des boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny a été intégré au **réseau européen Natura 2000**. Ce dernier regroupe les espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qui y vivent. Il a pour objectif de préserver la diversité biologique, tout en valorisant le territoire. Bien qu'il ne s'agisse pas de faire un sanctuaire de la nature, des actions (contrats et chartes) sont mises en œuvre et visent à concilier les exigences écologiques des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles. Ces sites sont régis par deux directives européennes (directives « Oiseaux » et « Habitats »).



Sterne pierregarin

### Aujourd'hui on compte :

- Près de 29 300 sites Natura 2000 en Europe soit 18,15% du territoire (hors milieu marin) ;
- 1 564 sites terrestres en France couvrant près de 13% du territoire ;
- 35 sites en Île-de-France représentant 8,4% de la surface de la région ;
- 315 communes franciliennes concernées.

## Un territoire qui vous appartient.

Vous êtes propriétaire ou exploitant d'une parcelle située dans le périmètre Natura 2000, vous avez envie d'agir pour votre environnement :

**Vous pouvez adhérer à la charte et signer des contrats de gestion.**

Vous souhaitez des informations sur **NATURA 2000** ?  
Contactez-nous !

Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France  
90-92, avenue du Général Leclerc - 93500 PANTIN - [natura2000@aev-iledefrance.fr](mailto:natura2000@aev-iledefrance.fr)  
Tél : 01 83 65 38 00 - Fax : 01 82 82 83 85  
Sites internet : [aev-iledefrance.fr](http://aev-iledefrance.fr) et [boucledemoisson.n2000.fr](http://boucledemoisson.n2000.fr)

Liste des communes concernées (78) : Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bréval, Follainville-Dennemont, Freneuse, Guernes, Jouy-Mauvoisin, La Villeneuve-en-Chevrie, Lommoye, Mantes-la-Jolie, Méricourt, Moisson, Mousseaux-sur-Seine, Perdreauville, Rolleboise, Rosny-sur-Seine, Saint-Martin-la-Garenne .



un territoire qui vous appartient

Les boucles de Moisson, de Guernes et la forêt de Rosny



Pic noir



Petit Gravelot

Un patrimoine naturel d'exception...



Œdicnème criard

Au cœur des méandres de la Seine, le site des boucles de Moisson, de Guernes et de la forêt de Rosny constitue une véritable mosaïque d'habitats naturels résultant d'une complexe interaction entre l'utilisation de l'espace par l'homme et les conditions climatiques et pédologiques du milieu... Tour à tour se succèdent espaces boisés, plans d'eau, zones agricoles, landes sèches... autant de milieux variés qui abritent de nombreuses espèces d'oiseaux. L'eau est l'élément majeur. Outre les ressources en eau potable présentes sur le site, elle structure le paysage : le fleuve tout d'abord, mais aussi les plans d'eau, roselières et mares qui accueillent des oiseaux aquatiques communs comme le Goéland argenté ou le Héron cendré, et des espèces plus rares comme la Sterne pierregarin.

Empruntant la vallée de la Seine, de nombreux oiseaux migrateurs y font une halte ou s'y reproduisent. Parmi eux, plusieurs espèces d'échassiers dont le Petit Gravelot qui niche notamment sur l'île de Saint-Martin-la-Garenne. Affectionnant particulièrement les zones sèches dénudées (pelouses calcaires, terres agricoles...), l'Œdicnème criard, plus communément appelé « Courlis de terre », se reproduit dans les boucles de Guernes et de Moisson. En déclin en Europe et très rare en Île-de-France, il fait l'objet d'une attention particulière. La présence de grands ensembles boisés avec de vieux arbres, comme la Forêt régionale de Rosny, est favorable à la présence du plus grand pic européen : le Pic noir.

**Au total, sur environ 200 espèces d'oiseaux recensées, plus d'un quart sont considérées comme rares ou vulnérables.**

Ces espèces sont suivies régulièrement en s'appuyant sur les données des observateurs locaux.



## Comment le programme NATURA 2000 est-il mis en œuvre sur votre territoire?

### Une démarche locale de concertation

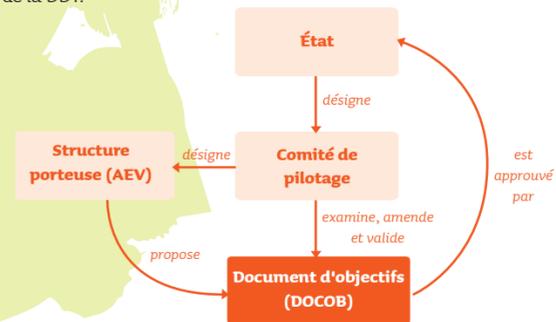
Un comité de pilotage (COFIL) a été créé en juillet 2007 par arrêté préfectoral qui confie sa présidence à un élu local. Chargé de la conduite du projet, ce COFIL regroupe les représentants des collectivités territoriales, des services de l'Etat et des établissements publics concernés, des professionnels du secteur, des usagers du territoire (associations) et des experts scientifiques.

### Un document de référence : le document d'objectifs (DOCOB)

Le document d'objectifs comprend un état des lieux du patrimoine naturel et des activités socio-économiques du territoire. Il définit pour le site les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour préserver les milieux naturels tout en maintenant les activités socio-économiques. L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France a été désignée par le comité de pilotage comme « structure porteuse » pour assurer la gestion administrative et technique de ce projet.

### Un outil au service de la préservation des sites : « l'évaluation des incidences »

Les activités humaines ne sont pas, par principe, incompatibles avec les objectifs de préservation d'un site Natura 2000. Cependant, il est nécessaire d'évaluer leurs incidences sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Les projets doivent être bien définis en amont pour éviter toute atteinte aux habitats et aux espèces en question. « L'évaluation des incidences » est un outil qui s'inscrit dans une démarche au service d'une obligation de résultat. Des listes locales et nationales, qui désignent les activités concernées, sont consultables notamment sur les sites internet de la DRIEE et de la DDT.



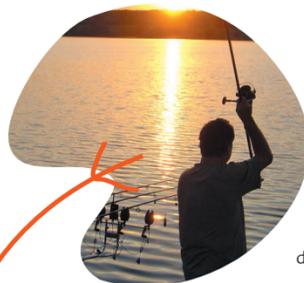
L'île de loisirs des Boucles de Seine à Moisson et Mousseaux accueille chaque année près de 40 000 visiteurs.



La Forêt régionale de Rosny constitue un véritable poumon vert aux portes de la ville.



Châtillon.



Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, naturalistes... chacun valorise à sa manière la richesse du territoire.

## Au cœur des méandres de la Seine : une mosaïque d'activités humaines et de paysages



Activité économique importante, des carrières de granulats sont égrenées le long de la Seine. Après exploitation, elles sont réhabilitées en plans d'eau, comme le port de plaisance de l'Illon, en zones humides, boisées ou en terres agricoles.



Autrefois zone de maraîchage, de vignes et de vergers, l'espace agricole est aujourd'hui dominé par la culture de céréales. La variété des assolements génère une diversité de paysages qui varie au fil des saisons.



Le cours de la Seine est ponctué de petites îles. L'une d'elle, l'Île l'Aumône, a été maintenue en zone naturelle préservée. Située aux abords de Mantes-la-Jolie, elle est un lieu idéal pour l'éducation à l'environnement.



La Seine est une voie de circulation importante : plusieurs milliers de tonnes de marchandises y transitent chaque année. Le tourisme fluvial y occupe aussi une place de choix.

## Natura 2000... pas à pas... avec VOUS



Exemple de contrat Natura 2000

### Entretien de milieu ouvert dans la Réserve naturelle régionale de Moisson

Il est aujourd'hui primordial de continuer à restaurer et à entretenir ces habitats naturels pour le maintien et la conservation des populations d'oiseaux. Pour cela des interventions mécaniques régulières sont nécessaires, afin d'éviter la fermeture du milieu.



Exemple de MAEC

### Gestion extensive de prairies avec absence de fertilisation azotée sur la boucle de Guernes

Les MAEC sont destinées à encourager les agriculteurs à mettre en œuvre des actions favorables aux espèces en reconnaissant financièrement leur contribution à la préservation de l'environnement.

### La charte Natura 2000

L'adhésion à cette charte marque l'engagement individuel aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB, c'est-à-dire à des pratiques favorables à l'environnement et faciles à mettre en œuvre.

**Quelle contrepartie ?** Une exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

**Quelle durée ?** 5 ans.

### Les contrats Natura 2000

En accord avec les mesures de gestion définies dans le DOCOB, ces contrats permettent de préserver ou de restaurer le patrimoine naturel des parcelles incluses dans le site Natura 2000. Pour les agriculteurs, ils entrent dans le cadre des Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC).

**Quelle contrepartie ?** Une rémunération pour les travaux d'entretien effectués. Les contrats sont cofinancés par la Région, l'Etat et l'Europe.

**Quelle durée ?** 5 ans.